

# LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BÉNIN

54 ème ANNÉE - NUMÉRO 758

20 OCTOBRE 2000 - 150 Francs CFA

## L'OUVERTURE AU SAVOIR, LA PASSION POUR LA VÉRITÉ, L'INTÉRÊT POUR L'AVENIR DE L'HOMME

(...) Aujourd'hui, la réflexion épistémologique la plus attentive reconnaît la nécessité que les sciences de l'homme et celles de la nature reconnaissent à se rencontrer, afin que le savoir retrouve une inspiration profondément unitaire. Le progrès des sciences et des technologies place aujourd'hui entre les mains de l'homme des possibilités merveilleuses, mais également terribles. La conscience des limites de la science, en considérant les exigences morales, n'est pas l'ordre de l'obscurantisme, mais bien la sauvegarde d'une recherche digne de l'homme et placée au service de la vie.

Très chers experts de la recherche scientifique, faites en sorte que les Universités deviennent «des laboratoires culturels» au sein desquels se déroule un dialogue constructif entre théologie, philosophie, sciences de l'homme et sciences de la nature, en considérant les règles morales comme une exigence intrinsèque de la recherche et une condition de sa pleine valeur dans l'approche de la vérité.

Le savoir illuminé par la foi, loin de s'éloigner des milieux du vécu quotidien, les habite avec toute la force de l'espérance et de la prophétie. L'humanisme auquel nous aspirons, promeut une vision de la société centrée sur la personne humaine et ses droits inaliénables, sur les valeurs de la justice et de la paix, sur un rapport correct entre individus, société et Etat, dans la logique de la solidarité et de la subsidiarité. Il s'agit d'un humanisme capable de donner une âme au progrès économique lui-même, afin que celui-ci vise à «la promotion de tout homme et de tout l'homme» (Populorum progressio, n. 14; Sollicitudo rei socialis, n. 30).

En particulier, il est urgent que nous ayons afin que le véritable sens de la démocratie, conquête authentique de la culture, soit totalement préservé. Sur ce thème apparaissent en effet des dérives inquiétantes, lorsque l'on assimile la démocratie à une pure procédure, ou lorsque l'on pense que la volonté exprimée par la majorité suffit «tout court» à déterminer le caractère moral d'une loi. En réalité, «la valeur de la démocratie, se maintient ou disparaît en fonction des valeurs qu'elle incarne et promeut [...]». Le fondement de ces valeurs ne peut se trouver dans des majorités d'opinion provisoires et fluctuantes, mais seulement dans la reconnaissance d'une loi morale objective qui, en tant que «loi naturelle» inscrite dans le

coeur de l'homme, est une référence normative pour la loi civile elle-même» (Evangelium vitae, n. 70).

Très chers professeurs, l'Université, tout autant que d'autres institutions, ressent elle aussi le changement de l'époque actuelle. Toutefois, elle demeure irremplaçable pour la culture, tant qu'elle ne perd pas son identité originelle d'institution consacrée à la recherche et, dans le même temps, à une fonction vitale de formation — je dirais «éducative» — en particulier au bénéfice des jeunes générations. Cette fonction doit être placée au centre des réformes et des transformations dont cette antique institution peut également avoir besoin pour s'adapter au temps.

En raison de sa valeur humaniste, la foi chrétienne peut offrir une contribution originale à la vie de l'Université et à sa tâche éducative, dans la mesure où elle est témoignée avec force de pensée et cohérence de vie, dans un dialogue critique et constructif avec ceux qui soutiennent une opinion différente. Je souhaite que cette perspective puisse être approfondie également lors des rencontres mondiales auxquelles participeront

prochainement les Recteurs, les dirigeants administratifs des Universités, les autorités universitaires et les étudiants eux-mêmes dans leur «forum international».

Très chers enseignants! Dans l'Évangile se trouve une conception du monde et de l'homme qui ne cesse de nous communiquer des valeurs culturelles, humaines et éthiques pour une vision correcte de la vie et de l'histoire. Ayez-en la profonde conviction et faites-en un critère de votre engagement.

L'Église, qui a joué un rôle historique de premier plan dans la naissance même des Universités, continue à les considérer avec une profonde sympathie, et elle attend de vous une contribution décisive, afin que cette institution entre dans le nouveau Millénaire en se retrouvant pleinement elle-même, comme lieu dans lequel se développent de façon qualifiée l'ouverture au savoir, la passion pour la vérité, l'intérêt pour l'avenir de l'homme!...)

Vatican, samedi 9 septembre

Jean-Paul II

Discours lors de la rencontre mondiale des enseignants universitaires

## LE PAPE REMERCIE LES CHRÉTIENS DU BÉNIN POUR LEUR SOUTIEN AUX OPM

Chers amis lecteurs de la Croix du Bénin, comme vous le savez, chaque année, les chrétiens du monde entier participent spirituellement, moralement et financièrement à la vie de l'Église dans sa mission évangélisatrice. À ce propos, le directeur national de chaque pays envoie annuellement à Rome un rapport pastoral et financier. Cette dernière rubrique concerne les quêtes impérées des Œuvres Pontificales Missionnaires (OPM). Elles sont faites aux occasions suivantes :

1 — À l'épiphanie pour l'œuvre pontificale de l'enfance missionnaire ;

2 — Le jeudi saint pour l'Union pontificale missionnaire ;

3 — Le vendredi saint pour l'entretien des lieux saints ;

4 — Le 4ème dimanche de pâques (dimanche du bon pasteur) pour l'œuvre pontificale de saint Pierre Apôtre ;

5 — À la Pentecôte pour le denier de saint Pierre ;

6 — L'avant dernier dimanche du mois d'octobre pour l'œuvre pontificale de la propagation de la foi.

À titre d'information, pour l'année écoulée, (1999), notre pays a donné comme

(Lire la suite à la page 10)

## PRÉSIDENTIELLE DE MARS 2001 DES AGISSEMENTS INCONGRUS DE CERTAINES AUTORITÉS ADMINISTRATIVES

Ça y est ! Plus rien au monde ne préoccupe aujourd'hui les animateurs de la vie politique que la présidentielle de 2001. À cinq mois encore de cette échéance fatidique, c'est la veillée d'armes au sein des états majors politiques.

Depuis près de deux mois, les grandes stratégies électoralistes sont déployées. Les mouvanciers, pardon, les partis politiques soutenant l'action du président Kérékou rivalisent d'ardeur pour, disent-ils, asseoir leur hégeométrie sur toute l'étendue du territoire

(Lire la suite à la page 2)

## DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE L'ANNÉE 2000 L'AUTOSATISFACTION DE MAÎTRE ADRIEN HOUNGBÉDJI

(Lire nos informations à la page 6)

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

## BÉNIN : LA DÉRIVE POLITICIENNE DES ASSOCIATIONS

*Les associations de ressortissants des localités, créées au Bénin vers la fin des années 1980 et dont la vocation première est avant tout le développement, sont progressivement devenues des instruments de conquête du pouvoir...*

Joseph Gnolonfoun est à la fois ministre de la justice, président du parti national Ensemble (Pne) et président de l'association de développement économique et culturel de Sème-Kpodi (Adésé), une préfecture du sud-est du Bénin. Ce magistrat de formation ne nie pas que l'association lui a servi de tremplin en politique: «Il est vrai que j'ai été élu député à l'Assemblée nationale en 1991 parce que je me suis fait connaître à travers les actions de développement que nous avions initiées au sein de l'Adésé». Depuis l'avènement du processus démocratique en 1990, l'entrée en politique de plusieurs personnalités béninoises et parfois leur maintien à des postes sont favorisés par leur appartenance à des associations dites de développement. Il s'agit de groupements de ressortissants de localités ou de régions,

qui rassemblent non seulement ceux qui y vivent mais aussi les filles et fils qui en sont originaires mais servent ailleurs dans le pays ou à l'étranger. Parfois, le parti politique est même créé à partir des associations de développement. C'est le cas du Mouvement africain pour la démocratie et le progrès (Madep). Ses principaux dirigeants sont issus de Olatédi, la coordination des associations de développement du département du plateau (sud-est du Bénin). Dans les localités comme Zé-Kpota, Zagnanado, Cové et Djidja, au centre, ces associations sont les principales structures de mobilisation électorale de la Renaissance du Bénin, le parti de l'ancien président de la République, Nicéphore Soglo. «À la veille de chaque élection, les responsables de notre association, qui sont pour la

plupart membres de la Renaissance, font appel à des personnes influentes comme nous pour mobiliser la base», confie, sous anonymat, un chef féticheur, leader d'opinion dans la commune de Honhou (sous-préfecture de Djidja).

### DIVISION DU PAYSAGE POLITIQUE

Ces associations négocient aussi la nomination de leurs cadres à des postes de responsabilité dans les ministères ou entreprises publiques. Ainsi, à Savè, c'est une telle structure qui a proposé l'entrée du ministre Félix Adimi dans le gouvernement de Kérékou en 1996. Pour mieux comprendre le rôle politique de ces groupements, il faut remonter à la période révolutionnaire. En avril 1974, le gouvernement militaire dissout les organisations démocratiques. En novembre 1975, il crée le parti de la révolution populaire du Bénin (Prpb,

parti unique), considéré comme le seul creuset d'épanouissement de toute vie associative. Ayant compris très tôt que ce parti ne maîtrisait pas toutes les forces politiques du pays, l'une des composantes du Prpb lance à partir de 1976 la première génération des associations de développement. «Inspirée de l'homme politique soviétique Trotki, la stratégie de ce groupe animé par Abdoulaye Issa visait à capter tout ce que les villages comportaient d'intelligences humaines», explique le sociologue Lazare Séhouéto. Les sous-préfectures du département de l'Atacora (nord-ouest) sont les premiers terrains d'essai de cette stratégie. «Mais l'expérience a fait long feu. Parce que Abdoulaye Issa est mort en 1977 et que ses émules n'ont pas pu continuer son œuvre», précise Lazare Séhouéto.

La deuxième génération d'associations de développement est apparue avec la création en juin 1985 de l'union

(Lire la suite à la page 10)

## PRÉSIDENTIELLE DE MARS 2001 DES AGISSEMENTS INCONGRUS DE CERTAINES AUTORITÉS ADMINISTRATIVES

(Suite de la première page)

national. Ils ne lésinent sur aucun moyen légal ou non pour faire triompher le général Mathieu Kérékou dont la candidature est souhaitée et suscitée à l'emporte-pièce. La formule a été très facile à trouver. Sous le prétexte fallacieux de la pré-campagne, les week-end sont depuis plus de deux mois mis à profit. Ainsi, les marches de soutien, les meetings et autres rencontres sont organisés tous azimuts. Dans l'entourage du chef de l'État, on parle du quadrillage systématique du pays. Les ministres et députés de la mouvance sont commis à la tâche. Certains dinosaures de l'ex-parti unique de triste renom, le PRPB, refont surface et vont à la rescoupe. Par ailleurs, depuis le 12 octobre dernier, le point de presse hebdomadaire de Gaston Zossou ministre de la culture et la communication, porte-parole du gouvernement, pris l'allure de tribune à la propagande électoraliste où les ministres devraient passer pour étailler les réalisations de leur département. Et de ce point de vue, Luc-Marie Gnacadja, ministre de l'environnement, de l'habitat et de l'urbanisme semble avoir donné le top le jeudi 12 octobre. Des forums sont projetés et devraient être organisés à des fins purement électoralistes. C'est le cas de celui-là qui devrait se tenir le samedi 21 octobre 2000 au PLM Aléjio par le mouvement

du 30 avril autour du thème central : «le quinquennat démocratique du général Kérékou ! Quels espoirs pour le Bénin en 2001 ? Et en 2006 ?». Un forum meublé par des communications assez évocatrices comme :

«Le bilan des actions du gouvernement d'avril 1996 au 30 août 2000 et les défis majeurs de 2001» ;

«La santé économique du Bénin en cette fin du quinquennat de l'appui des institutions financières internationales aux efforts du gouvernement» ;

«Pourquoi le général Kérékou doit conduire la transition de 2001».

À priori, on est tenté de hausser les épaves face aux brouaha, tohu-bohu et tintamarre qui caractérisent la fièvre pré-électorale et dont les principaux acteurs se trouvent être les proches du général Kérékou.

Mais le hic est l'implication active assez curieuse de chefs de circonscriptions urbaines, de sous-préfets et autres autorités administratives dans ces manifestations pré-électorales. Sinon comment comprendre que des sous-préfets et des directeurs départementaux de services administratifs et autres prennent activement part à des marches et meetings? Combien de fois n'a-

t-on pas vu tel préfet, tel sous-préfet d'ici, de là, prendre fait et cause pour le président Kérékou lors de marches et meetings ? Non ! Cela ne fait pas sérieux. Il est vrai que la plupart de ceux-là sont avant tout des hommes politiques. Mais à certaines phases de la vie démocratique, même si la culture de la dépolitisation de l'administration n'a pas encore pris son envol, l'on doit savoir garder raison pour éviter de semer la confusion comme, malheureusement, on le fait déjà entre le rôle administratif et le rôle politique. Ces spectacles qu'offrent depuis peu certains responsables administratifs ou locaux font penser à la période

du parti-État. Et pour peu qu'on y pense, le pas à franchir pour tomber dans l'abus n'est pas du tout grand. Est-il surprenant que certains sous-préfets marcheurs aient poussé l'outrecuidance de s'en prendre à Sakété, Bassila et ailleurs, à des militants supposés de l'opposition !

Les comportements de certains préfets, sous-préfets et autres par rapport aux différentes manifestations dans la perspective de la présidentielle 2001 soulèvent de sérieuses préoccupations. Et, eu égard à la jeunesse et par conséquent à des fragilités de notre démocratie, il est impératif d'opérer des profondes mutations dans l'animation de la vie politique pour empêcher toute dérive préjudiciable au processus démocratique en cours chez nous, au Bénin.

Alain Sessou

"LA CROIX DU BENIN"		Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un	
Rédaction et Abonnements		Abonnement de Soutien	5000 à 8000 F CFA (50 à 80 FF)
"LA CROIX DU BENIN"	B.P. 105 - Tél. (229) 32-11-19	Abonnement de Bienfaiteur	10 000 à 15 000 F CFA (100 à 150 FF)
E-mail : lacroixbenin@excite.fr		Abonnement d'Amitié	20 000 F CFA et plus (200 FF)
Changement d'adresse			100 F CFA
TARIFS D'ABONNEMENTS PAR AVION			
- Bénin			3.720 F CFA
- Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal et Togo			4.600 F CFA
- Guinée			5.760 F CFA
- Gabon, Tchad, Congo (Brazza), Cameroun et R.C.A.			5.760 F CFA
- France			5.760 F CFA
- Nigeria, Gambie, Ghana, Liberia et Sierra Leone			7.560 F CFA
- Kenya, Angola, Ouganda et Tanzanie			12.600 F CFA
- U.S.A.			9.480 F CFA, 94,80 FF
- Amérique (Nord, Centrale, Sud)			10.200 F CFA, 102,00 FF
- Portugal, Italie, Allemagne Fédérale, R.F.A., Belgique, Espagne			8.520 F CFA, 85,20 FF
- Canada			10.200 F CFA, 102,00 FF
- Chine			12.600 F CFA, 126,00 FF

Imprimerie Notre-Dame • Tél. (229) 32-12-07 • Fax : (229) 32-11-19 — E-mail : lacroixbenin@excite.fr  
Cotonou (République du Bénin)

## ECHO DE NOS DÉPARTEMENTS... ECHO DE NOS DÉPARTEMENTS

## ATACORA - DONGA

## LA PAUVRETÉ N'EST PAS UNE FATALITÉ

Les problèmes que rencontre l'Afrique pour parvenir à l'autosuffisance et à la sécurité alimentaire ne sont point une fatalité. C'est pourquoi, la vingtième journée mondiale de l'alimentation célébrée le lundi 16 octobre dernier, représente, comme les 19 journées précédentes, une occasion privilégiée et renouvelée de prise de conscience individuelle et surtout collective sur la responsabilité des uns et des autres en la matière.

Dans notre pays, le Bénin, les départements de l'Atacora et de la Donga disposent, selon une étude relative à la question, de la quantité nécessaire de vivres pour une autosuffisance alimentaire. Mais certains problèmes nutritionnels tels que la mauvaise gestion des stocks, la tendance à préférer les aliments importés, les carences en micronutriments et l'intoxication alimentaire due à une mauvaise utilisation des produits phytosanitaires, persistent.

Dans son exposé de circonstance axé sur le thème de la journée, le conférencier a insisté sur la problématique de la faim dans le monde en général et dans l'Atacora et la Donga en particulier. Du point de vue de l'orateur, la préoccupation quotidienne de tout le monde doit porter sur la production, la productivité, la répartition équilibrée des vivres et un engagement sans précédent contre la "faim insouciance".

Par ailleurs, les travaux du deuxième forum des partenaires au développement intervenant dans les deux départements s'est tenu mardi 10 octobre dernier à Natitingou.

Organisé par la préfecture avec l'appui matériel et financier du projet de planification décentralisé, ce second forum faisait suite à celui des 4 et 5 avril derniers. Il a permis aux participants d'évaluer les activités et d'échanger les informations et des expériences en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations.

Les partenaires au développement ont aussi discuté de la coopération au niveau des communes, de la mise en place de réseaux sectoriels. L'assistance a été informée de l'ouverture d'un guichet unique à la préfecture de Natitingou.

## ATLANTIQUE - LITTORAL

## FUTUR AÉROPORT DE GLO-DJIGBÉ: ACTIVITÉ INTENSE DU COMITÉ DE SUIVI

Le secrétaire général des départements de l'Atlantique et du Littoral, Gabriel Cocossou, a tenu, jeudi 12 octobre dernier à la préfecture de Cotonou, une séance de travail avec le comité interministériel chargé du suivi des travaux de l'aéroport de Glo-Djigbé dans la sous-préfecture d'Abomey-Calavi.

Cette réunion à laquelle étaient conviés les élus locaux des sous-préfectures dont les terres constituent l'aire du futur aéroport avait pour objectif, de faire aux participants, le point des travaux devant rendre le site disponible et la suite des activités pour le démarrage effectif des travaux de réalisation.

Selon le comité composé des cadres du ministère des Travaux publics et des transports et du ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'administration territoriale, la levée topographique et l'état des lieux du site ont été déjà réalisés et la prochaine étape constituera à inviter les présumés propriétaires terriens à délimiter et identifier chacun ses parcelles. La superficie desdites parcelles déterminera le montant à verser à chaque propriétaire, au titre des dédommagements après expropriation.

Le site aéroportuaire de Glo-Djigbé couvrant environ 3027 ha s'étend sur les sous-préfectures d'Abomey-Calavi, de Tori-Bossou, d'Allada et de Zé. Le comité interministériel entend mener à l'endroit des populations, dans la période du 23 octobre au 15 novembre 2000, des séances de sensibilisation afin que les travaux de délimitation soient effectués dans le calme et la sérénité.

## BORGOU-ALIBORI

## ALIMENTATION : DEUX DÉPARTEMENTS JUGÉS AUTOSUFFISANTS

Le Borgou et l'Alibori ne connaissent pas un réel déficit vivrier, hormis le cas du niébé et du riz, a indiqué le préfet Monsieur Zourkarnéni Toungou lors des manifestations ayant marqué la vingtième journée internationale de l'alimentation célébrée le lundi 16 octobre dernier.

Ces deux départements occupent les premières places au plan national dans la production des céréales, des tubercules et des spéculations industrielles. Cependant, il existe des pôches à risque d'insécurité alimentaire, a précisé le préfet.

Il a ensuite lancé un appel pour une souscription massive dans le cadre du quatrième programme de "téléfood" afin d'aider les agriculteurs et les groupes démunis à travers l'achat des intrants et de matériels agricoles.

Le directeur de la vulgarisation et d'appui aux organisations paysannes a animé une causerie sur le thème de la journée à savoir "Un millénaire libéré de la faim". L'orateur a mis l'accent sur la promotion des cultures du niébé, du soja et du manioc les années à venir dans les départements du Borgou et de l'Alibori.

## MONO - COUFFO

## UNE BANQUE COMMUNAUTAIRE À DOGBO

Les groupements de femmes et également les organisations paysannes de la

sous-préfecture de Dogbo appuyés par le programme d'appui au développement du secteur agricole (PADSA) ont créé, mercredi 11 octobre dernier, une banque communautaire dénommée caisse locale d'épargne et de crédits (CLEC).

Par cette structure de financement local, les femmes de Dogbo entendent combattre efficacement l'usure au moyen de l'entraide mutuelle. Ainsi elles pourront se libérer du joug et de l'oppression de l'usurier.

Initiée par l'ONG-AVPN — Association vive le paysan nouveau, l'assemblée constitutive de la CLEC "Miyahounko" (le progrès), a vu la participation de plus de trois cents délégués venus des soixante-cinq groupements fondateurs.

C'est après une analyse approfondie des conditions d'accès difficile aux crédits, que les groupements de femmes, appuyés par le PADSA se mobilisent pour assurer leur autonomie financière.

Pour le directeur exécutif de l'AVPN, M. Jacob Agossévi, avec la création de la CELC "Miyahounko", il s'agira de développer chez les associés, l'esprit de solidarité et d'entraide, d'encourager l'épargne sous toutes ses formes, de promouvoir l'usage d'un crédit sain et bénéfique assorti d'un taux d'intérêt raisonnable et d'enseigner les bienfaits d'une sage prévoyance en s'appuyant sur la coopération.

Le responsable du développement rural de Dogbo, M. Denis Adah, a salué la création de cette banque communautaire et exhorté surtout les membres du conseil d'administration à la transparence dans les affaires et à la saine gestion.

La présidente élue du conseil d'administration est Madame Clémentine Tchigossou.

## OUÉMÉ - PLATEAU

## LA PLANIFICATION COMMUNALE AU CENTRE D'UN ATELIER

Un séminaire national sur la planification communale s'est ouvert lundi 16 au octobre dernier au centre chrétien d'accueil et de formation à Porto-Novo.

Organisé par le ministère d'Etat, chargé du plan, cet atelier vise à faire le rappel des objectifs de développement des futures communes dans le cadre de la décentralisation et à définir les rôles et les fonctions des directeurs départementaux du plan dans le processus de la planification communale.

Pendant trois jours, les participants composés des directeurs départementaux du plan, de la statistique et de la promotion de l'emploi et des chefs de service ont suivi des exposés et mené des débats sur des thèmes tels que la décentralisation et le développement communal, les phases classiques d'un processus de planification, les outils et méthodes d'élaboration des plans communaux, le rôle et les fonctions des directeurs départementaux du plan.

Compte tenu des attributions qui sont dévolues à ces derniers, ils sont appelés à occuper une place de choix dans la mise en œuvre des plans de développement local au niveau des futures communes.

Le comité de Porto-Novo s'inscrit dans le cadre de renforcement des capacités des directions départementales du ministère d'Etat chargé du plan, de la statistique et de la promotion de l'emploi.

## ZOU - COLLINES

## GESTION DES SOLS COMME INSTRUMENT DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Des chercheurs de plus de douze pays d'Afrique et d'Europe ont participé du 9 au 14 octobre dernier, à Abomey, à une réunion sur l'utilisation de la base de référence mondiale pour les ressources en sol comme instrument de sécurité alimentaire en Afrique. Cette rencontre scientifique s'inscrit dans le cadre de la quatorzième session du sous-comité de l'Afrique de l'Ouest et Centrale de corrélation des sols pour la mise en valeur des terres (WASCO).

L'organisme ainsi dénommé a pour objectif d'harmoniser les points de vue des chercheurs sur l'utilisation de la base mondiale de données relatives au sol pour une meilleure gestion des terres.

Les travaux ont permis aux chercheurs d'échanger leurs expériences et de formuler des approches devant favoriser une plus grande maîtrise de l'utilisation rationnelle et durable des ressources en sol dans les pays membres du WASCO.

Une visite de terrain a également donné l'occasion aux chercheurs d'apprécier le paysage, le sol, l'utilisation faite des terres de la savane secondaire du centre-sud du Bénin.

La quatorzième réunion du sous-comité qui vient de se dérouler à Abomey a été organisée par le Bénin et l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). C'est à ce titre que les représentants de l'institut national de recherche agricole du Bénin (INRAB) et celui de la FAO ont, lors de la clôture de la réunion, insisté sur la nécessité de l'étude des sols en vue de favoriser le développement de l'agriculture.

En Afrique subsaharienne, indique-t-on, près de 300 millions de personnes souffrent encore de sous-alimentation.

Évariste Dégla

## CONNAISSEZ-VOUS L'IMPRIMERIE NOTRE-DAME

01 BP : 105 • Tél. (229) 32-12-07

Fax (229) 32-11-19

203, Rue des Missions sisé

derrière l'église Saint-Michel ?

L'ESSAYER,

C'EST L'ADOPTER !

## CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

### L'ABBÉ LUCIEN CHAMBÉNY, PREMIER PRÊTRE DE L'ATACORA

Nous avions déjà eu, par le passé, à présenter dans le cadre de la *chronique des temps anciens*, quelques articles sur divers aspects de la vie des missionnaires blancs arrivés chez nous au XIX<sup>e</sup> siècle. Pour la première fois, nous avons choisi de parler de la vie et de l'œuvre d'un prêtre béninois. Désormais, nous traiterons plus souvent de sujets ayant trait à tel ou tel membre du clergé, blanc ou noir, telle ou telle paroisse, tel aspect des relations entre chrétiens et musulmans, etc. Quoi de plus naturel que de parler dans les colonnes d'un journal catholique de thèmes concernant la vie chrétienne et susceptibles d'intéresser aussi les non-croyants avides de culture ?

\* \* \*

#### INTRODUCTION

Nous avons choisi d'étudier la biographie des hommes d'Église en commençant par celle de l'abbé Chambény, un prêtre béninois originaire de l'Atacora. Les raisons de notre préférence sont multiples :

- il est le premier prêtre de l'Atacora;
- son parcours en tant que serviteur de Dieu est singulier ;
- sa conception de la vie et de la pratique religieuse, atypique, relève du non-conformisme ;
- complètement atteint de cécité, il continue de servir Dieu et de dénoncer la méchanceté des hommes en des termes non voilés.

Notre exposé sera présenté en trois parties : son enfance, sa formation religieuse, sa vie pastorale.

#### SON ENFANCE

Issu d'une famille pauvre, Sabi, futur Lucien, appartenait par son père au clan des Daataba de l'ethnie Osori aujourd'hui en voie d'assimilation soit par les Bétamaribé, soit par les Waaba, selon le milieu qu'ils habitent. Tédé, son père, était paysan. Il vint s'installer à Tenantante ou « Colline des vaches » à un kilomètre environ au Nord du village de Bérecingu. Il y cultivait la terre dans la fertile plaine de Yarpao et élevait du gros bétail, des vaches en particulier. Cette aînance relative dans un milieu extrêmement pauvre ne manqua pas de susciter des convoitises et la jalouse de voisins malhonnêtes. Ils finirent par déposséder de son troupeau Tédé. Il ne s'en remit jamais. Il mourut dans la pauvreté en septembre 1948.

La grand-mère paternelle de l'abbé Chambény était de l'ethnie Waao, communément appelée Yoabu. Sa grand-mère maternelle, elle, était du groupe des Biyobé ou Sorugo d'Anadana dans la région de Jugu(1).

Chambény vit le jour dans sa famille maternelle à Ditempu dans la région de Kuaba (non loin de Natitingu), lors d'une visite que sa mère était allée rendre à sa famille. L'accouchement ayant eu lieu le jour de la cérémonie annuelle des

Bésoribé appelée Litchambeni, il fut tout simplement nommé au nouveau-né le nom de Chambény. Celui de Sabi ne lui a été donné que par la suite.

Le petit Chambény connaît une enfance difficile, surtout à Wurobuugou aujourd'hui quartier de Natitingu où vint s'installer la famille ; en effet, son père ayant pris une nouvelle épouse, sa mère quitta le foyer, l'abandonnant à sa maturité. Mathieu Kérékou, auteur de la seule biographie qui existe de Chambény écrit à son sujet les lignes suivantes : « L'abbé Lucien abandonné par sa mère dès le jeune âge au milieu de ses frères et sœurs n'a presque jamais connu, ni la douleur des charmes d'un amour maternel, ni vécu les charmes d'un foyer uni »(2).

Cinquième des huit enfants de sa mère, il a grandi par la suite à Tenantante.



M. l'abbé Lucien Chambény  
(photo archives, 1964)

C'est en 1942 que Chambény intègra l'école régionale de Natitingu où il fut admis à l'internat et à la cantine scolaire uniquement réservée alors aux enfants de l'Atacora dont les parents sont éloignés de ce village.

Intelligent, d'une grande vivacité d'esprit, intrépide et turbulent, plein d'initiatives, Chambény a été un bon élève. Ce qu'il détestait le plus, c'étaient l'injustice, les brimades et surtout les sévices corporels, à l'école. Il aimait lui-même à raconter comment un jour, le maître l'avait passé à tabac au point qu'il en était momentanément devenu sourd. Il n'hésita pas, comportement rare à l'époque coloniale, à signaler le maître au directeur d'école qui n'était autre que Hubert Maga. Irrité, ce dernier convoqua sur le champ un conseil des enseignants de l'établissement au cours duquel il interdit les sévices corporels.

Chambény maîtrisait si bien la lecture et l'écriture qu'il était souvent désigné pour assurer l'intérim du maître en cas d'indisponibilité de ce dernier. Cela l'avait beaucoup retardé dans son cursus scolaire au point qu'il fut rattrapé par ceux des

classes inférieures, en l'occurrence Mathieu Kérékou, son aîné qui tout en étant son sosie est devenu son alter ego et vice-versa.

Au début de sa scolarité, il a eu à fuir plusieurs fois l'école, comme la plupart de ses camarades de l'Atacora qui n'aimaient pas aller à l'école, soutenus en cela par leurs propres parents. L'école était un lieu de liberté et une sorte de camp de concentration.

De 1945 à 1947, il eut comme camarades de classe, en dehors de Mathieu Kérékou, Faustin Dosso Assogba, Enoch Oluedo, Christine Hazoumou, Denis Taker, Marceline Saka, etc. Comme il aimait beaucoup l'action, il accepta de devenir scout ; il était dans la même patrouille que Mathieu Kérékou, « la patrouille des éléphants », connue dans tout l'Atacora à l'époque. Montée par le directeur Hubert Maga, cette troupe qui portait son nom avait pour principaux animateurs, entre autres, Mathieu Kérékou et Sabi Chambény, qui étaient tous deux à l'époque parmi les meilleurs écoliers de l'école régionale mixte de Natitingu.

Si les premiers missionnaires catholiques sont arrivés au Dahomey vers les années 1860, il fallut attendre plus de trois quarts de siècle pour que l'Atacora dans sa partie septentrionale vit arriver son premier père blanc, en la personne du père Joseph Huchet de vénération mémoire. Il était de la Société des Missions Africaines de Lyon. C'était en 1942. Dès son installation à Natitingu, il commença par recruter les enfants du milieu pour leur enseigner le catéchisme. Il découvrit à l'occasion Sabi Chambény qu'il recrutait aussi. Ce dernier assimila si vite les enseignements du père Huchet que ce dernier le baptisa le 13 décembre 1942. Monseigneur Faroud le confirma le 15 août 1943. Les faits et gestes du père — petit par la taille — Huchet, amusaient beaucoup Lucien qui cela ne manquait pas de fasciner. Les messes qu'il disait étaient un régal pour Lucien qui ne manquait pas de l'admirer et surtout de l'imiter. C'est ainsi qu'il s'amusaient à faire les mêmes gestes que ce père blanc qui n'était nullement dépassé dans un milieu aussi difficile pour tout étranger à l'époque, surtout blanc. Le rêve de devenir un jour comme le père Huchet commença à naître peu à peu en lui. Ayant caché pendant longtemps son projet, il ne s'en ouvrit qu'à l'entourage de Monseigneur Faroud venu à Natitingu assurer l'intérim de Joseph Huchet parti en congé en France. Retourné par la suite à Niamey, Faroud demanda au curé de Natitingu de bien vouloir envoyer Chambény aux Petits Clercs de Ouidah. C'était pour le jeune Waao, le début d'une nouvelle aventure.

(À suivre)

#### NOTES

(1) KÉRÉKOU (M.) : *Le premier prêtre de l'Atacora 1964*, 22 pages ronéotées

(2) *Idem ibidem*

A. Félix IROKO

## BONNE SANTÉ

### MÉNOPAUSE ET PRISE DE POIDS : UNE FATALITÉ ?

La ménopause constitue une période « privilégiée » pour prendre du poids. Même si toutes les femmes ne grossissent pas, 20 % d'entre elles prennent plus de 4,5 kilos, et certaines plus de 20 kilos...

La prise de poids de la ménopause est vraisemblablement liée d'une part à l'âge, d'autre part à l'arrêt de production des hormones (les œstrogènes) par les ovaires, qui s'accompagnent d'un certain nombre de modifications. La composition de l'organisme change : moins de masse maigre (notamment de muscles) et plus de masse grasse. En l'absence des œstrogènes, l'accumulation des graisses ne se fait pas au niveau des hanches et des cuisses « comme avant », mais plutôt au niveau de l'abdomen. Des perturbations du comportement alimentaire peuvent apparaître ou réapparaître : grignotages, compulsions, voire crises de boulimie. Le goût peut se modifier, avec une préférence pour les aliments sucrés et riches en calories. Parallèlement, les dépenses énergétiques diminuent souvent du fait d'une baisse de l'activité physique.

Les femmes ne sont pas toutes égales devant la balance et certaines situations exposent plus au risque de prise de poids à l'occasion de la ménopause : un excès de poids préexistait, une prise de poids importante au cours des grossesses, des antécédents familiaux d'obésité, le stress de la dépression.

#### QUELLES SOLUTIONS ?

La prise de poids de la ménopause se prévient plus qu'elle ne se traite. Beaucoup de femmes sont persuadées que les hormones font « grossir ». Pourtant, celles qui bénéficient d'un traitement hormonal de remplacement risquent moins de prendre du poids que les autres. Le contrôle du poids repose aussi sur des mesures hygiénodétoxiques : c'est dès la quarantaine que les femmes devraient, préventivement, veiller à avoir une alimentation équilibrée et une activité physique régulière.

Lorsque le mal est fait, l'approche diététique devra favoriser l'amaigrissement tout en évitant les carences. Pour cela, quelques grandes règles sont à suivre :

- consommer suffisamment de protéines (viandes, poissons, œufs, produits laitiers) pour préserver les muscles ;
- privilégier les glucides complexes (comme les féculents) qui ont un effet rassasiant, au détriment des sucreries ;
- limiter les matières grasses ;
- assurer des apports caloriques suffisants afin de limiter le risque d'ostéoporose, particulièrement élevé chez la femme ménopausée ;
- varier son alimentation le plus possible pour ne manquer de rien.

## LA MÉNOPAUSE EN BREF

La ménopause correspond à l'arrêt de la production des hormones féminines par les ovaires. Elle entraîne un certain nombre de conséquences immédiates ou à plus long terme :

— les manifestations immédiates les plus fréquentes sont les bouffées de chaleur, un état dépressif, une transpiration excessive, une sécheresse de la peau et des muqueuses, une fatigue et une prise de poids ;

— à plus long terme, l'absence d'œstrogènes augmente le risque d'ostéoporose et de ses complications ;

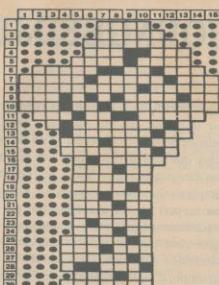
— les fractures des vertèbres, du poignet et du col du fémur, ainsi que le risque d'accidents cardio-vasculaires ;

— mais les traitements de la ménopause (hormonothérapie) de plus en plus utilisés, sont efficaces sur tous ces troubles.

MFI / CERIN

## UN PEU DE DISTRACTION

## LE BÉNIN EN MOTS CROISÉS N° 5



Horizontalement

— 1 Département du Bénin. — 2 Département béninois. — 3 Département de la République du Bénin. — 4 Imbécile, Salutation angélique un sens. — 5 Facile. Dieux de la mythologie scandinave. — 6 Percé. Interruption. Ville de Yougoslavie. — 7 Dressa. Pensées. Général américain. — 8 Endroit par où s'épanche l'excédent de l'eau. Narine de certains céacés. — 9 Époque. Département français. Règle. — 10 Trois consonnes. Dans. Calmés. — 11 Argile rouge ou jaune. Affaires étrangères. Lieu destiné au supplice des damnés. — 12 Ignorants. — 13 Eiles tombent en flocons blancs nusages. Champion. — 14 Salutation angélique due dans un sens. Note à redresser. Centimètre abrégé. — 15 Clous. — 16 Ventilés. — 17 Ceinture japonaise. Chiffres romains. — 18 Religieuses. — 19 Assassins. — 20 Altesse royale. Ètre féminin doué de pouvoir surhumain. — 21 Conviendre. Bouts de pas. — 22 Dégradation très grave. — 23 Ville d'Italie. — 24 Se trouve dans du pain. Motif d'épée. — 25 Faire la fête. — 26 Déesse marine. Vieil indien. — 27 Pièce surchauffée. — 28 Orient.

— 29 Idiot. Préfixe d'addition. — 30 Capitale économique du Bénin.

Verticalement

— 1 Paradis. — 2 Employés. — 3 Venir de nouveau. — 4 Épouse d'Adam. Motifé d'épée. Content. — 5 Dégâts. Sans le vouloir. Des restes inversés. — 6 Vaste continent. Flottai sur l'eau. Pas affable. De même. Milieu de rôti. — 7 Véhicules à deux roues. Une des cyclades. École nationale d'instituteurs. Nabot. Grande seur. Refus. — 8 Doublé. Début de dimanche. Secoué. Partie d'une église qui s'étend du portail au cheur. Cuvette du Soudan. Sentiers. — 9 Début de nectar. Jeunes cerfs. Économisé. Nommé les lettres une à une. Doctrine de la religion chinoise. — 10 Déturgent. Crie de douleur. Elimés. Cataclysmes. Rudes au goût. Article. — 11 Époques. Existrons. — 12 Fuits naturels. Qui a perdu sa femme. Confident. — 13 Maison de fous. À peu près. — 14 Avoir une sensation. — 15 Saisons chaudes.

(Réponse dans notre prochaine livraison)

## JEU DES SEPT ERREURS N° 9



Complétez les cases vides de sorte que vous obtenez 6 mots de 7 lettres chacun.

(Réponse dans notre prochaine livraison)

RÉPONSE AU JEU  
LES MOTS CROISÉS N° 11

paru dans notre livraison n° 757 du 06/10/2000



ET VOTRE REABONNEMENT !

## BONS MOTS, CITATIONS ET PROVERBES

## Bons mots

Un humoriste a dit : "Le singe est beaucoup plus intelligent que l'homme ; il n'a jamais voulu parler pour ne pas être obligé de travailler".

Toujours à propos des animaux, un autre penseur a déclaré : "Au zoo, c'est peut-être pour amuser les bêtes qu'on nous permet de défilé devant leurs cages".

## Citations

— "L'ordre, et l'ordre seul, fait en définitive la liberté. Le désordre fait la servitude".

(Charles Peguy, écrivain et poète français, 1873-1914).

## Proverbes

— "Le méchant desire les ténèbres et les ténèbres font de lui un aveugle.

— "Devant le passé, chapeau bas ; devant l'avenir, bas la veste !". (proverbe américain).

## FAÇONS DE PARLER

## LES MOTS DE LA FRANCOPHONIE

## LA BONNE DÉFINITION

Dans certains États d'Afrique, on parle de sous-marin et de deuxième bureau. Images amusantes et pittoresques pour désigner l'amant d'une femme, le sous-marin ou la maîtresse d'un homme, le deuxième bureau.

.

On dira par exemple : cette femme n'est pas sérieuse... elle me manque pas de "sous-marins" ; ou cet homme fait des heures supplémentaires à son deuxième bureau.

Deuxième bureau... sous-marin... quel est le pays d'origine de ces deux expressions ?

Sénégal ?  
Congo ?  
Bénin ?

Réponse : Le Bénin, où le deuxième bureau (prétexte d'aller ou de rester au bureau) est le nom donné à la maîtresse d'un homme marié. Quant à l'amant d'une femme, le sous-marin, il se dissimule tel le bâtimen qui navigue sous les flots

## UN MOT DANS TOUS LES SENS

Les définitions suivantes se rapportent toutes au même mot. Quel est-il ?

Un pli  
Un chausse-pied  
Un élément pointu, parfois dur et parfois mou  
Une callosité

De quoi s'agit-il ?

Réponse : Une corne.

Corne : pli fait au coin d'une page.

Corne : chausse-pied (en corne à l'origine).

Corne : cornes de ruminants (dures) et cornes d'escargots (molles).

Corne : callosité de la peau (épaississement de l'épiderme dû à des frottements répétés).

## LES MOTS VOISINS

Une carie dentaire peut-elle être obstruée ou obturée par le dentiste ? Deux mots voisins... un seul mot juste. Lequel ?

Réponse : On obturé une carie dentaire... mais un camion de livraison peut obstruer une rue.

En effet, obstruer c'est faire obstacle, barrer, encombrer.

Obturer c'est boucher hermétiquement un trou ou une cavité.

On peut obturer une fenêtre ou une carie dentaire, mais on ne l'obstrue pas.

## LE MOT JUSTE

Dans une arme à feu, il y a notamment une gâchette et une détente. L'une de ces parties est visible, et c'est sur elle que l'on appuie...

sur la détente ?

sur la gâchette ?

Réponse : sur la détente  
La gâchette est solidaire de la détente, et si elle commande le départ du coup de feu, c'est sur la détente que l'on appuie pour agir sur la gâchette.

On dit aussi : presser la détente et non presser la gâchette.

## LE MOT DÉFIGURÉ

On entend dire assez souvent : cette personne a eu un "infractus" du myocarde (lésion du cœur de gravité variable).

"Infractus" est une forme fautive. Quelle est la forme correcte ?

Réponse : On doit dire infarctus (INFARCTUS) et non "infractus" (INFRACTUS).

## NATION

## DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE L'ANNÉE 2000

### L'AUTOSATISFACTION DE MAÎTRE ADRIEN HOUNGBÉDJI

Lundi 16 octobre 2000, le président de l'Assemblée nationale, Me Adrien Houngbédji, a ouvert, à l'hémicycle de Porto-Novo la deuxième session ordinaire de l'année de ladite Assemblée. C'était devant de nombreux officiels, des honoraux et autres personnalités.

La session ainsi ouverte, au prime abord, aura à étudier le budget général de l'Etat, exercice 2001 et le programme d'investissement public. L'enjeu est de taille d'autant que les relations entre le gouvernement et le parlement ont été conflictuelles depuis l'année dernière et ce, chaque fois qu'il s'est agi d'étudier le budget de l'Etat. Au-delà de cela, cette deuxième session s'annonce assez difficile comme Me Adrien Houngbédji lui-même l'a reconnu en ces termes: «*Cette session est la dernière d'un quinquennat. Elle pourrait, si nous n'y prenons garde, être source de difficultés et de dérapages de toutes sortes.*»

Mettant à profit l'occasion qui lui est donnée, le président de l'Assemblée nationale a comparé la deuxième législature dirigée par Bruno Amoussou à la troisième qu'il dirige actuellement. Sans commentaire et ci-après, l'intégralité de l'allocution de Me Adrien Houngbédji,

- Madame la présidente de la cour constitutionnelle,

- Monsieur le président de la cour suprême,

- Monsieur le président du conseil économique et social,

- Monsieur le président de la haute autorité de l'audiovisuel et de la communication,

- Mesdames et messieurs les députés,

- Mesdames et messieurs les membres du gouvernement,

- Mesdames et messieurs les membres du corps diplomatique et consulaire,

- Mesdames et messieurs les représentants d'organisations internationales,

- Chers collègues,

Mes premiers mots iront d'abord vers nos invités auxquels je voudrais exprimer au nom de l'assemblée nationale nos salutations chaleureuses et notre profonde gratitude.

Je voudrais remercier tout particulièrement le Docteur Abdel Kader El Bagdadi, premier vice-président du parlement libyen pour avoir tenu sa promesse d'assister à l'ouverture du parlement béninois à l'instar de la visite qu'il a déjà rendue aux parlements de la sous-région. Je voulais remercier également la délégation gouvernementale forte de neuf membres. C'est inédit et je voudrais leur dire combien nous leur sommes très reconnaissant d'être venus aussi nombreux. La présence régulière de tous et de chacun à l'occasion des grands événements qui marquent la vie de notre institution, est un



Maître Adrien Houngbédji

soutien évident à notre jeune parlement et à notre démocratie.

Au nom de tous les députés, je dis merci à tous.

Après quelques semaines passées à l'écoute de nos compatriotes du Bénin profond et, peut-être, pour certains d'entre nous, après quelques jours de repos bien mérités, nous voici de nouveau réunis pour la poursuite de notre mission.

Je me réjouis de vous voir si nombreux dans cette salle, car lorsque j'ajoute au décompte de ceux qui sont présents, le décompte de ceux qui sont en mission dûment mandatés par l'Assemblée nationale, je crois qu'en peut dire que cette présence témoigne de la vitalité de la démocratie et de votre attachement à sa pérennisation.

Nous pouvons légitimement être fiers du chemin parcouru depuis l'ouverture de la présente législature et, singulièrement, depuis le début de cette année parlementaire. On entend dire souvent que ce parlement n'est pas productif et qu'il serait moins performant que son prédécesseur. Il n'est pas bon de parler souvent mais je crois qu'en cette solennelle occasion je me dois de rendre hommage à ce qui est fait au cours de cette législature. Comparaison n'est pas raison certes mais, cependant, lorsqu'on compare avec la précédente législature au cours de sa pre-

mière année c'est-à-dire en 1995, cette législature l'a autorisé douze ratifications d'accords de crédit et voté deux lois. Si l'on prend cette législature au cours de sa première année 1999, elle a voté exactement douze autorisations de ratification et, chose curieuse, dans la même période, elle a voté deux lois.

En 1996, la deuxième législature a ratifié en tout et pour tout dix-huit accords de crédit et voté deux lois hormis les collectifs budgétaires. Cette assemblée nationale-ci, au cours de l'année 2000 qui n'est pas encore achevée, a déjà voté douze autorisations de ratifications de crédit et par contre voté huit lois. Je voudrais ajouter que le volet de l'action parlementaire n'étant pas seulement le vote des lois, cette comparaison doit être étendue au contrôle de l'action gouvernementale.

Du 15 avril 1995 au 1er septembre 1996, cinq questions orales, zéro question écrite et zéro question d'actualité ont été posées au gouvernement par la deuxième législature. Cette législature-ci, du 15 avril 1999 au 1er septembre 2000 a posé quarante questions d'actualité et onze questions orales, a adopté six résolutions en plénière et mis sur pied six commissions d'enquête parlementaire. Je disais que comparaison n'est pas raison mais que ce tableau permet de faire justice à une opinion qui tend à se répandre et qui voudrait être vérifié et qui n'est pas juste. Je crois très

sincèrement qu'il ne faut pas remplacer par la parole ce qui manque dans la balance pour faire le poids. Je ne dis pas ainsi que nos performances ne doivent pas être améliorées. Mais je dis tout simplement que nous n'avons pas à rougir par rapport à ce qui a été fait par la précédente législature. J'entends dire également que ce qui caractérise cette assemblée nationale, son bureau et sa direction, c'est la violation de la Constitution. Je voudrais tout simplement rappeler que depuis bientôt dix-neuf mois que nous sommes à aucun des actes du président de l'assemblée nationale et aucun des actes du bureau n'a encore été invalidé par la cour constitutionnelle. Nous sommes un état de droit. Dans un état de droit, il faut appliquer des règles de droit et lorsque l'on estime que les règles de droit sont mal appliquées, il existe une instance qu'on appelle la cour constitutionnelle qui remet tout le monde sur le bon chemin. Jusqu'à ce jour, aucun de nos actes n'a encore été invalidé par la cour constitutionnelle. Je ne dis pas que cela n'arrivera pas: nous n'avons pas la science infuse, nous sommes tous des hommes de bonne volonté mais nous faisons ce que nous pouvons pour que l'état de droit que le Bénin a voulu, cet état de droit soit respecté. L'acte le plus important qui a été pris ici, a été l'acte par lequel nous avons refusé d'accorder le douzième provisoire au gouvernement. Le chef de l'Etat qui est conséquent avec lui-même a déferé cet acte devant la cour constitutionnelle avec les résultats que vous savez. Je voudrais donc saisir cette occasion pour dire que si malgré notre bonne volonté, notre souhait de respecter la Constitution, je voudrais demander à nos collègues d'avoir des actes aussi audacieux que leurs propos et de déferer nos décisions devant la cour constitutionnelle. Cela nous permettra à nous tous de savoir plus et de nous améliorer.

Mes chers collègues,

Nous pouvons donc être fiers du travail qui a été accompli.

Cette session est la dernière d'un quinquennat. Elle pourrait, si nous n'y prenons garde, être source de difficultés et de dérapages de toutes sortes.

Tout en vous assurant que les prérogatives que notre assemblée tient de la Constitution du 10 décembre 1990 seront scrupuleusement respectées, comme elles l'ont été au cours de nos précédentes assises, je voudrais nous convier à garder à l'esprit l'objectif principal de cette deuxième session ordinaire, qui est une session budgétaire, et à donner à nos débats les tonalités de sérénité, de respect mutuel, de tolérance et de mesure, qui siégent aux élus du peuple.

En effet, dans la marche inexorable de notre pays vers plus de démocratie, nous sommes confrontés à de nombreux défis communs que nous devons ensemble relever tels que : la lutte contre la pauvreté

et l'exclusion, un meilleur partage de la richesse nationale, le renforcement de notre état de droit et la protection des libertés.

Chers collègues,

La démocratie balbutie dans nombre de pays africains. Dans d'autres, les guerres fratricides limitent les espérances.

Au Bénin, la stabilité et la paix dont nous jouissons résident dans l'adhésion de toute la classe politique, de toute la population à la démocratie. Je veux dire par là la détermination des acteurs de la vie politique à respecter les principes cardinaux qui sont: le pluralisme politique, les libertés publiques et les droits de l'homme, la séparation des pouvoirs et les élections libres et transparentes.

Honorables invités,

Chers collègues,

Mesdames, messieurs,

Comme vous le savez, l'assemblée nationale est une des institutions pilier de tout système démocratique. Pour lui permettre de jouer sans accroc son rôle, la Constitution lui a conféré l'autonomie financière.

Ainsi, le projet de budget de l'assemblée nationale, exercice 2001, a été élaboré dans le respect des textes, et a tenu compte des besoins réels de notre institution.

Cependant, nous devons rechercher un modus vivendi et modus operandi avec le gouvernement afin de concilier les contraintes d'une gestion parimonieuse des ressources de l'Etat avec les besoins de fonctionnement de notre institution.

Chers collègues,

Mesdames, messieurs,

Au cours de la première session de l'année, nous avons, entre autres, procédé au contrôle de l'action gouvernementale.

Je me dois ici, de remercier les uns et les autres, pour les contributions respectives apportées aux débats sur les diverses questions.

Nul doute que, l'importance des problèmes d'actualité méritait qu'on s'y attarde notamment pour préserver nos finances publiques et la gestion des entreprises d'Etat.

En effet, il apparaît aujourd'hui que la multiplication «des affaires» c'est-à-dire des scandales financiers dans notre pays a atteint un niveau inquiétant. Le risque est grand que cette situation mette en péril la démocratie elle-même.

Nos séances de questions orales ou d'actualité révèlent que nos entreprises publiques ne sont pas gérées dans la transparence.

Elles révèlent également les insuffisances de notre Constitution. Car, les commissions d'enquête et les interrogations n'aboutissent malheureusement pas à des résultats convainquants.

Ces insuffisances de notre Constitution nous interpellent.

Pour l'heure, il me semble important de faire de la bonne gouvernance un instrument de la croissance économique. Nous devons, plus que jamais, insister

pour lutter contre la corruption, pour lutter en faveur de la gestion transparente de la chose publique et pour le respect des normes et procédures.

Je me dois ensuite d'évoquer par ailleurs, à propos de notre Constitution, le débat entretenu depuis un certain temps sur l'opportunité ou non d'adopter un régime présidentiel ou semi-présidentiel.

À mon avis, toute décision précipitée sur ce sujet devra être évitée. La réflexion doit être profonde et bien mûre, l'implication de toutes les couches sociales de notre pays requise. Notre histoire, le tempérament de notre peuple, la vision que nous avons de notre démocratie, doivent être notre guide.

Au demeurant, les suggestions de changement de régime ne doivent pas être des succédanés liés à des simples problèmes conjoncturels.

Honorables invités,

Chers collègues,

Mesdames, messieurs,

La considération dont jouit notre pays et notre stabilité politique, nous honorent. Il en sera ainsi demain et plus longtemps encore si les prérogatives de notre Assemblée nationale lui sont reconnuées, et si nous continuons de servir d'exemple dans un environnement régional où les situations de guerre et les foyers de tension entravent le fonctionnement des institutions démocratiques et fragilisent les Etats.

À cet égard, permettez-moi d'avoir une pensée pour ces pays frères dont les peuples sont en quête d'une société véritablement démocratique.

Je voudrais, ensuite, nous exhorter à continuer de témoigner notre solidarité avec les parlements africains, pour l'amplification du mouvement démocratique sur notre continent. La survie de notre propre expérience en dépend.

De même, malgré les contraintes budgétaires, nous devons participer activement à la vie des institutions interparlementaires régionales et internationales, au sein desquelles, le partage des expériences est un appui indéniable aux processus en cours dans les démocraties émergentes.

Je voudrais ici rendre un hommage mérité aux honorables députés depuis le dynamisme et l'efficacité à l'APF, à l'UUP, à l'UPA, à l'Assemblée paritaire ACP-UE et autres organes interparlementaires dont sont pour notre pays un motif de satisfaction.

J'exhorte les autres collègues à s'engager dans l'animation des relations interparlementaires pour le bien-être de notre institution et de nos populations.

A cet égard, je voudrais saluer tout particulièrement l'initiative qui a été prise au sommet de Syrte, renouvelée et confirmée au sommet de Lomé, en vue de la réalisation de l'union africaine et d'un parlement panafricain.

Permettez-moi enfin de saisir cette opportunité pour réitérer toutes nos reconnaissances à nos partenaires au développement dont la sollicitude à l'encontre de l'assemblée nationale est constante. Le soutien qu'ils nous accordent dans la solution des grands problèmes

sociaux tels que la lutte contre le sida, la protection de l'environnement, le développement, l'école, etc. traduit avec éloquence l'importance qu'ils attachent au rôle social du parlement.

Chers collègues,

Au terme de mes propos, il me paraît utile d'appeler votre attention sur les points les plus importants de l'ordre du jour de notre deuxième session à savoir:

— budget général de l'Etat, exercice 2001 et programme d'investissement public;

— proposition de loi portant modification de la loi numéro 98-034 du 15 janvier 1999, portant règles générales pour les élections en République du Bénin et de la loi numéro 99-015 du 12 mars 1999,

modifiant et complétant la loi numéro 98-034 du 15 janvier 1999;

— proposition de loi modifiant certaines dispositions de la loi 95-015 du 23 janvier 1996 définissant les règles particulières pour l'élection du président de la République;

— projet de loi portant code des personnes et de la famille;

— dossiers de ratification;

— questions orales et questions d'actualité.

Comme vous le voyez, la tâche est immense. Je déclare ouverte la deuxième session ordinaire de l'année 2000.

Je vous remercie.

## LES COMMISSIONS D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE : UN AVEU D'ÉCHÉC

«Le président de la République ou tout membre de son gouvernement peut, dans l'exercice de ses fonctions gouvernementales, être interpellé par l'assemblée nationale.»

Le président de la République répond à ces interpellations par lui-même ou par l'un de ses ministres qu'il délègue spécialement devant l'assemblée nationale. En la circonspection, l'Assemblée nationale peut prendre une résolution pour faire des recommandations au gouvernement», article 71 de la constitution du 11 décembre 1990.

Par ailleurs l'article 113 stipule que «Le gouvernement est tenu de fournir à l'assemblée nationale toutes les explications qui lui seront demandées sur sa gestion et sur ses activités».

Les moyens d'information et de contrôle de l'Assemblée nationale sur l'action gouvernementale sont:

- l'interpellation conformément à l'article 71;
- la question écrite;
- la question orale avec ou sans débat, non suivie de vote;
- la commission d'enquête parlementaire.

Ces moyens s'exercent dans les conditions déterminées par des règlements intérieurs de l'assemblée nationale.»

Rien de mieux que ces articles de la loi fondamentale du Bénin pour réguler le pouvoir et les moyens de contrôle de l'action gouvernementale par l'assemblée nationale. Seulement, force est de constater à ce jour de la troisième législature que, dans ce domaine de contrôle de l'action gouvernementale, il n'est pas aisés de joindre la théorie à la pratique. Alors, on comprend l'empressement des honorables députés à s'enliser beaucoup plus dans des questions écrites ou orales. Un moyen de faciliter évident d'interpellation du gouvernement qui constitue aux yeux de plusieurs Béninois, une occasion de détourner pour les honorables députés.

D'ailleurs, le président de l'Assemblée nationale dans son discours d'ouverture de la session budgétaire, le lundi dernier a indiqué: «... Du 15 avril 1998 au 1er octobre 1999, cinq questions orales, zéro question écrite et zéro question d'actualité ont été posées au gouvernement par la deuxième législature. Cette législature-ci, du 15 avril 1999 au 1er septembre 2000, a posé quatorze questions d'actualité et onze questions orales, a adopté six résolutions en plénière et mis sur pied six commissions d'enquête parlementaire. Plus loin Maître Adrien Houngbedji affirme: «nos séances de questions orales d'actualité révèlent que nos entreprises publiques ne sont pas gérées dans la transparence.»

Elles révèlent également les insuffisances de notre constitution. Car, les commissions d'enquête et les interpellations n'aboutissent malheureusement pas à des résultats convainquants.

Ces insuffisances de notre constitution nous interpellent.

Sans ambages, par cette déclaration, Maître Adrien Houngbedji a clairement reconnu les limites des commissions d'enquête parlementaire. En dix-neuf mois ! Mais il y a eu des résultats quand même, bons ou mauvais. Pour la transparence, ces résultats doivent être mis à la disposition du public. C'est ce qui sert à rien de montrer toutes pièces des commissions d'enquête parlementaire à des frais onéreux pour finir par pousser des jérémades face à leurs résultats cachés aux Béninois et Béninois. C'est pourquoi, pour la crédibilité de l'assemblée nationale, le reste du mandat de la troisième législature doit briser ce mythe en montrant chaque fois à la disposition du public les résultats des commissions d'enquête parlementaire diligentées, quelque soit leur qualité. Ainsi le Parlement aura fait œuvre utile dans la cité.

Alain Sessou

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

## ACTION DE GRÂCE AU PLURIEL DANS L'INSTITUT DES SŒURS DE SAINT AUGUSTIN

27 août 2000 : fête de sainte Monique, mère de saint Augustin. Date mémoriale pour la communauté des Sœurs de Saint Augustin (SSA). Et c'est ce jour choisi et bien par le Seigneur qu'au rythme du grand jubilé de l'An 2000, les sœurs Marie-Bernadette Agbakpoto (Abomey), Eulalie Abley (Abomey), Claude-Catherine Sonagnon (Lokossa), Monique-Augustin Fagbohoun (Porto-Novo), Marie-Justine Adelou (Porto-Novo), Philomène Faton (Porto-Novo) et Mathilde de Ohoussou (Dassa-Zoumè) ont librement, totalement et définitivement offert leur être à la suite de leur Bien-Aimé Jésus-Christ.

De même, dans la ferveur de ces engagements perpétuels, les sœurs Laure d'Almeida (Lokossa), Eugénie Aïnadou (Abomey), Julie N'Tcha (Natitingou) et Josephine N'Diah (Natitingou) ont, chacune, remercié le Seigneur pour les vingt-cinq ans de leur fidélité à la suite du Christ dans la vie communautaire, basée sur la pauvreté, la chasteté et l'obéissance.

C'était en l'église Saint-Michel de Cotonou en présence des parents, amis, invités, religieux, séminaristes, novices.

Présidée par S. Exc. Mgr. Nestor Assogba, archevêque de Cotonou, qu'entouraient S. Exc. Mgr. Martin Adjou, évêque de N'Dali et une cinquantaine de prêtres, la célébration eucharistique a connu un caractère très émouvant. Et pour cause: offrande de toute une vie pour la sainteté.

### DEVENIR SAINTES

C'est la vocation ultime de tout baptisé et plus encore de tout consacré. Ceci était d'ailleurs le point focal du message circonstanciel de l'archevêque de Cotonou. Parti de l'Évangile de ce dimanche du temps ordinaire, Monseigneur Assogba s'est inscrit dans l'interrogation du Christ à ses disciples : «Voulez-vous vous en allez vous aussi ? » Cette question est aujourd'hui reposée à nos heureuses du jour nourries de l'attention et de l'Amour de Dieu six ans durant pour certaines et vingt-six ans pour d'autres. Mais comme Simon Pierre, la réponse des sœurs est unanime :



Sœur Mathilde Okoussou



Sœur Philomène Faton



Sœur Bernadette Agbakpoto



Sœur Eulalie Abley



Sœur Claude Catherine Sonagnon



Sœur Monique Fagbohoun

«Seigneur vers qui pourrions-nous aller ? Tu as les paroles de la vie éternelle. Quant à nous, nous croyons que tu es le Saint, le Saint de Dieu» Ainsi, cette profession de foi fait appel à une mission déterminée. «Par la qualité de leur vie communautaire, conclura Monseigneur Assogba, nos sœurs ont la mission de rappeler à tous et à elles-mêmes que l'unité est indispensable pour la construction de toute société qui se veut riche et prospère dans le bon sens des termes (...) Par leur esprit de détachement des biens de ce monde, elles devront interroger leurs frères et sœurs sur le sens du respect du Bien Commun et du partage fraternel qui prévalait au sein des premières communautés chrétiennes (...) Leur pratique radicale du vœu de chasteté nous rappellera le devoir d'aimer l'autre comme soi-même pour l'amour de Dieu. Enfin, obéissantes, elles nous inciteront à comprendre qu'aucune société prospère ne peut s'édifier dans l'anarchie. L'ordre est l'une des conditions indispensables pour la paix...»

ment des biens de ce monde, elles devront interroger leurs frères et sœurs sur le sens du respect du Bien Commun et du partage fraternel qui prévalait au sein des premières communautés chrétiennes (...) Leur pratique radicale du vœu de chasteté nous rappellera le devoir d'aimer l'autre comme soi-même pour l'amour de Dieu. Enfin, obéissantes, elles nous inciteront à comprendre qu'aucune société prospère ne peut s'édifier dans l'anarchie. L'ordre est l'une des conditions indispensables pour la paix...»

### UNE OFFRENDE ÉMOUVANTE MAIS RASSURANTE

Trois fois de suite par un «OUI» pathétique, nos sœurs professes ont accepté tendre de toute leur force et avec la grâce de Dieu à l'Amour parfait de Dieu et du prochain en suivant l'Évangile selon la constitution des Sœurs de Saint Augustin. Des mains de la mère Catherine Kouagou, supérieure générale de l'institution, les professes ont définitivement fait vœu de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Pour toujours et à jamais, nos sœurs sont devenues épouses et servantes du Christ dans l'Église. En signe de leur union et de leur attachement intime au Christ, elles ont reçu au doigt le précieux anneau, symbole des épouses du Christ. Accueillie dans la famille religieuse des Sœurs de Saint Augustin, les sœurs professes ont exécuté un chant d'action de grâce et de gratitude à leur Bien-Aimé, Jésus-Christ.

Notons au passage que le 22 août dernier au noviciat des SSA à Porto-Novo, aux pieds de Notre-Dame d'Afrique, les sœurs Christine Koudje (Abomey), Sophie Tafeti (Natitingou), Arlette Ahogbonou (Cotonou), Clarisse Nata (Natitingou), Bertille Tossou (Dassa), Antoinette Lanlenou (Abomey), Yobodé Blandine (Abomey), Reine Zoundogbé (Cotonou), Monique Tchigbé (Lokossa) ont émis leurs premiers vœux temporaires.

Nos prières les accompagnent.



Sœur Justine Adelou

Amélie Félicité Dagba

Sœur de Saint Augustin

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

## SIX NOUVEAUX PROFÈS POUR LA FONDATION CAMILLIENNE DU BÉNIN

En ces temps où le monde se délecte morosement et allègrement dans un matérialisme délirant, en ces temps où la plupart des jeunes gens se laissent attirer par des idéologies et des philosophies vaseuses, en ces temps où les coeurs se détournent de plus en plus de Dieu, le seul vrai bien de l'homme, pour s'attacher à toutes sortes de veaux d'or, en ces temps où le mal pavane et nargue tout, il est encore, heureusement des gens, des jeunes gens qui ont compris

— qu'ils ne doivent pas être des phénomènes vides qui se baladent dans le monde;

— que Dieu a une souveraine autorité sur toutes choses et que la vraie sagesse consiste à tendre vers le royaume des cieux au détriment des biens du monde,

Le dimanche 17 septembre 2000, jour de la célébration du jubilé des personnes âgées, la communauté camillienne de Ouidah (Ségbanou) affiliée à la province siculo-napolitaine (Italie) était en action de grâce: six de ses fils, après une année de noviciat au Burkina Faso, ont émis leurs vœux dans l'Ordre des Serviteurs des Malades (Ordre des Camiliens).

C'est l'évêque de Djougou, S. Exc. Mgr. Paul Kuassivi Vieira qui a présidé l'Eucharistie, entouré du père provincial Pietro Santoro et du père Vincenzo Di-Blasi supérieur de la maison de formation, et d'une dizaine de prêtres dont le vice-maître du noviciat, le père Dieudonné Dipama. La célébration a connu l'affluence des sympathisants venus des villes et villages de Bénin, du Togo et d'Italie. Le grand hall de la maison de formation sise à Ségbanou (Ouidah) a servi de cadre à cette manifestation.

La cérémonie simple, belle et émouvante s'est déroulée dans une ambiance de fête et de réjouissance. Tout a commencé par une procession au cours de laquelle les néo-profés avançaient vers l'autel de Dieu avec des cierges allumés pour signifier qu'ils allient bientôt être unis au Père céleste par son Fils Jésus-Christ, vérité, vie et lumière qui éclaire le monde.

À l'ouverture de la messe par le célébrant principal, le mot de bienvenue a été prononcé par le père Vincenzo Di-Blasi.



De gauche à droite : Erick Balogoun, Alphonse-Marie Azamati, Médard Aboué, Darius Gbédji, Daniel Barrigah et José Favi

Dans son homélie tirée des textes du 24<sup>e</sup> dimanche du temps ordinaire de l'année B, S. Exc. Mgr. Vieira, après avoir remercié et félicité l'assistance en général et les parents qui, en particulier, ont fait don de leurs enfants à Dieu, a invité les futurs profés à s'inspirer de la vie de la Vierge Marie, de sainte Camille, de sainte Thérèse de Lisieux et des saints qui ont fait don total de leur être à Dieu. Il a, par ailleurs, fait remarquer que la profession religieuse est un don de Dieu dans la force de l'Esprit Saint pour suivre le Christ pauvre, chaste et obéissant avant de préciser que par le Christ on devient privilégié.

Faisant l'exaltation de la vie religieuse, il n'a pas manqué de mettre en garde contre les défections qui sont les conséquences de la baisse de la foi et de son étiollement. À la racine de la profession religieuse se trouve la profession de foi de Pierre: «Tu es le Messie, le fils de Dieu» a-t-il souligné. Pour finir, S. Exc. Mgr. Vieira a invité les futurs profés à faire leur, l'homélie du Pape Jean-Paul II prononcé au cours de la célébration du jubilé de la «vita consecrata» le 02 février 2000. Et comme le dit l'exhortation apostolique *vita consecrata*, conclut-il: «c'est aux sources de notre foi baptismale que la vie consacrée plonge ses racines. La profession religieuse, dit le Pape, est considérée comme un approfondissement unique et fécond de la consécration baptismale, en ce que, par elle, l'union intime avec le Christ déjà inaugurée par le baptême, se développe pour être le don d'une confirmation qui exprime et réalise plus complètement la profession des conseils évangéliques» (n° 30).

Vint ensuite le temps fort et émouvant de la cérémonie: dialogue avec l'évêque, émission des vœux, signature de la formule de profession, bénédiction et revêtement de l'habit, chant d'engagement, accueil, remise de la constitution de l'Ordre, échange du baiser de paix. Notons qu'après l'Évangile et juste avant l'homélie, le vice-maître des novices avait procédé à l'appel des futurs profés qui sont:

— Bebel Eric Balognon de la paroisse Saint-Antoine de Padoue de Zogbo, Cotonou archidiocèse de Cotonou (Bénin),

— Darius Rodrigue Gbédji de la paroisse Saint-Joseph de Glazoué, diocèse de Dassa-Zoumè (Bénin),

— Alphonse-Marie Azamati de la paroisse Christ-Roi de Kouvè, diocèse d'Aného (Togo),

— Médard Koffi Aboué de la paroisse Saint-Enfant-Jésus de Sohon, diocèse de Lokossa (Bénin).

— José-Michel Favi de la paroisse Saint-Michel de Cotonou (Bénin),

— Daniel Barrigah de la paroisse Saint-Antoine de Padoue de Zogbo, Cotonou, (Bénin).

Il est des choses qui, pour peu qu'on veuille les commencer perdent de leur saveur et de leur éclat. Le dialogue décisif entre l'évêque et les futurs profés en est une. C'est après ce dialogue que les heureux du jour s'avancèrent l'un après l'autre, du plus

grand en âge au plus petit, s'agenouillent devant le supérieur provincial et émettent librement et volontairement les vœux de chasteté, de pauvreté, d'obéissance et du service des malades même au risque de la vie pour un an. L'émission de vœux a été scellée par la signature de la formule de profession.

Elle a ensuite été suivie de la bénédiction de leur habit frappé d'une croix rouge, signe de leur appartenance à la famille des serviteurs des malades.

Après ce rituel, les néo-profés dans leur habit tout blanc frappé d'une croix rouge au niveau de la poitrine et dans une procession soutenue par un chant d'engagement, traversent l'immense peuple de Dieu qui les accueille sous un tonnerre d'applaudissements. Ils ont, par la suite, reçu chacun du père provincial la constitution de l'Ordre qui désormais va orienter et inspirer leur vie. La joie et la gaieté se lisaient sur leur visage au cours des échanges de baiser de paix. Et le Saint Sacrifice de la messe continua son cours normal.

Soulignons que les néo-profés, avant la bénédiction finale et par la voie du plus jeune, se sont adressés à l'assemblée des fidèles et à tous ceux qui de près ou de loin n'ont ménagé aucun effort pour la bonne réussite de cette action de grâce. Ils ont exprimé leur joie, leur reconnaissance et leurs remerciements à leurs formateurs et invités.

C'est émouvant ! c'est beau ! c'est merveilleux de tout quitter pour s'attacher à l'essentiel, à l'instar de Marie qui a dit à l'ange: «Je suis la servante du Seigneur qu'il me soit fait selon ta parole». Et de dire comme Pierre: «Tu es le Messie, le Fils de Dieu... À qui irions-nous, Seigneur, tu as les paroles de la vie éternelle».

Que le Seigneur daigne bénir et protéger ces six âmes qui viennent de se consacrer à lui, afin qu'elles puissent embrasser avec foi le charisme propre de l'Ordre des Serviteurs des Malades et vivre uniquement pour Dieu en se configurant à Jésus-Christ miséricordieux, chaste, pauvre et obéissant à l'exemple de saint Camille de Lellis.

Emmanuel Beweli  
Postulant Camillien

**RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...**

## LE PAPE REMERCIE LES CHRÉTIENS DU BÉNIN POUR LEUR SOUTIEN AUX OPM

(Suite de la première page)

contribution transmise à Rome les sommes suivantes :

Œuvre pontificale de l'enfance missionnaire : 2.874.353 frs CFA

Union pontificale missionnaire : 1.048.802 frs CFA

Entretien des lieux saints à Jérusalem : 1.903.313 frs CFA

Œuvre pontificale de saint Pierre : 2.333.556 frs CFA

Œuvre du denier de saint Pierre : 3.096.910 frs CFA

Œuvre pontificale de la propagation : 2.400.150 frs CFA

Ce serait certainement intéressant de donner, la prochaine fois, un compte rendu avec détails, diocèse par diocèse et même paroisse par paroisse. Ainsi nous comprendrons mieux encore la part de notre contribution locale dans la prise en charge de notre Église.

Comme chaque année, le Saint-Père est mis au courant de l'effort de chaque pays. Il réagit toujours pour signifier sa reconnaissance. En encadré, vous avez dans son intégralité, sa réponse de remerciement qui vient de nous parvenir.

L'Église au Bénin en est bien honorée. « Honor unus » disent les latins. Ne pouvons-nous pas faire plus, surtout qu'il s'agit de soutenir le Saint-Père dans sa charge de présider à la charité universelle dont nous sommes encore les premiers bénéficiaires ? N'est-ce pas là une interpellation !

Alors, de plus en plus conscients de notre part de responsabilité dans la prise en main par nous-mêmes de notre Église locale et universelle, redoublons d'efforts pour les prochaines quêtes impérées. Soyons plus généreux encore.

Pour plus de renseignements sur les OPM, n'hésitez point à contacter la direction nationale des Œuvres pontificales missionnaires au Bénin.

Tél / Fax : 32-51-31  
e-mail : opmbenin@usa.net  
Compte bancaire BOA 01511462 571.

Dans chaque diocèse il y a un directeur diocésain des OPM nommé par l'évêque. Il peut valablement renseigner sur la nature, l'importance des Œuvres pontificales missionnaires en question.

Vous renouvelant toute la disponibilité de l'équipe nationale, je vous redis merci pour le soutien apporté aux OPM. Aidons le Pape à nous aider. Merci.

Koffi Dorothée Jean Hamaouzo  
Directeur national des OPM

  
SECRÉTARIERIE D'ETAT  
SECTION  
POUR LES AFFAIRES GÉNÉRALES  
N. 481.463

Du Vatican, le 24 août 2000

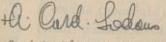
Mon Père,

La Novitiat apostolique au Bénin n'a pas manqué de faire parvenir au Saint-Père les offrandes que vous lui aviez remises dernièrement : 1.903.313 FCFA pour les Lieux-Saints, 3.096.910 FCFA pour le Denier de Saint-Pierre, et 2.400.150 FCFA pour l'Œuvre pontificale de la Propagation de la Foi.

Le Pape a été sensible à ces gestes éloquents de communion ecclésiale accomplis généralement par les fidèles catholiques du Bénin. Il vous confie le soin de lui exprimer ses vifs remerciements.

Par ces dons, ils entendent lui apporter leur soutien dans l'accomplissement de sa mission apostolique, et ils l'aident à concrétiser un élément essentiel de l'année jubilaire, celui de la charité, signe de la tendresse de Dieu qui se répand abondamment dans tous les grâces. La reconnaissance de Sa Sainteté s'exprime en prière fervente pour que chacun, passant par la porte sainte qui est le Christ, progresse sur la voie de la perfection chrétienne, rende grâce au Seigneur et se mette au service de ses frères. Invoquant sur tous les dons de l'Esprit, le Saint-Père envoie une affectueuse bénédiction apostolique à vous-même, à vos collaborateurs et à l'ensemble des diocésains du Bénin.

Heureux de vous écrire ces lignes, je vous prie de croire, mon Père, à mon cordial dévouement.

  
Secrétaire d'État de Sa Sainteté

Père Koffi Dorothée Jean HAMAOUZO  
Directeur des Œuvres pontificales missionnaires  
COTONOU

## BÉNIN : LA DÉRIVE POLITICIENNE DES ASSOCIATIONS

(Suite de la page 2)

générale pour le développement de Ouidah (Ugdo). Hostile jusque-là aux libertés politiques, le régime révolutionnaire a laissé faire parce qu'il était essoufflé économiquement par la crise des années 1980. Pour la première fois une possibilité de captage de rentes extérieures se présente ouvertement avec le jumelage de Ouidah (Sud-Bénin) et la ville américaine de Pritchard. À la faveur de cet événement, le chef de l'État invite les cadres à retourner au village pour contribuer au développement de leurs localités.

### LE RÉGIME A LAISSÉ FAIRE

Les associations culturelles existantes se sont données une dimension de développement. Les sous-préfectures qui n'avaient pas d'associations de dével-

pement ont commencé à en créer pour bénéficier notamment de la coopération décentralisée. Les cadres ont massivement investi ces structures. Elles leur servent de refuge politique, en même temps qu'elles leur permettent de maintenir le contact avec « les gens du village ». En travaillant dans ce creuset, observe le socio-anthropologue Nassirou Bakou, « plusieurs cadres se sont forgé inconsciemment ou consciemment un capital politique » qui se révélera plus tard.

Les associations de développement ont été officiellement invitées à la Conférence nationale de février 1990. « On a ainsi conféré une légitimité politique à des espaces associatifs initialement créés à des fins culturelles puis de

développement. La conférence nationale a donc joué un rôle structurant dans ce glissement de fonction », analyse le sociologue Lazare Séhouéto.

Lorsque la conférence a opté pour le multipartisme intégral, certains cadres, aspirant à la vie politique, ont utilisé ces organisations comme premiers réservoirs politiques. Mais ce détournement a eu des effets néfastes sur celles-ci. À preuve, l'association de Toffo, au sud, est scindée en deux. Au nord-est, l'association de développement de Kandi a été longtemps paralysée à cause du conflit de leadership entre ses deux responsables qui avaient ensemble créé le parti UDS avant que l'un d'eux rejoigne un groupe qui a fondé le parti Fard-Alafia.

Ce genre de crises est à l'origine de la troisième génération d'associations de développement. Leur floraison actuelle au niveau des petites communes en est un exemple. Ces groupements sont l'expression de clivages politiques ou de particularismes locaux ou régionaux.

Au regard de ces contradictions politiques ou partisanes, plusieurs acteurs, comme le ministre Joseph Gnolonfoun, prédisent la disparition à terme des associations de développement sous leur forme actuelle. Mais pour Basile Ajanohoun, vice-président de l'Ugdo, « c'est plutôt la réforme de l'administration territoriale qui va faire disparaître ces associations. Car, avec cette réforme, toutes les décisions importantes concernant la base seront prises au sein du conseil communal ».

Emmanuel Vidjannagni Adjovi (Syria Bénin)

JOURS... L'AFRIQUE ET LE MONDE AU FIL DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE

## CÔTE D'IVOIRE : AGIR VITE POUR UNE SORTIE DE LA CRISE

La Côte d'Ivoire est à la veille d'importantes échéances électorales. D'abord la présidentielle, le dimanche 22 octobre 2000 suivie des législatives et des municipales avant la fin de l'année.

Certes, l'organisation des élections est une condition nécessaire à la promotion de la démocratie dans tout pays. Mais encore faudrait-il que ces élections soient libres, transparentes, bref, ne souffrent d'aucune irrégularité grave. Or la situation politique actuelle en Côte d'Ivoire ne prépare en rien d'un tel cas de figure pouvant inciter à l'optimisme. Évidemment, l'Afrique et le reste de la communauté internationale auraient peut-être souhaité voir la Côte d'Ivoire faire l'économie d'une crise politique profonde aux conséquences imprévisibles pour ce pays et même pour la sous-région. Mais plus personne ne se trompe encore sur l'ambition politique personnelle du général Robert Gueï, chef de la junte au pouvoir en Côte d'Ivoire depuis le coup d'État militaire du 24 décembre 1999 et depuis le 6 octobre 2000 retenu par la cour suprême comme un des six candidats officiels à la présidentielle du 22 octobre 2000. Serait-il un pion soutenu et par qui ?

À sa prise du pouvoir, l'homme avait rassuré les Ivoiriens que son objectif principal était « de nettoyer la maison », et après, de se retirer de la scène politique à l'honneur. Il s'est découvert au fil des mois la carrière d'une personnalité politique investie par la providence d'un grand destin national. Dès lors, le général Robert Gueï devient un véritable problème politique pour la Côte d'Ivoire. Il décide de briguer la magistrature suprême de son pays mais n'a pas le courage politique d'affronter le seul protagoniste capable de lui faire échec à l'élection présidentielle. Ce fut en son temps, l'attitude adoptée par le président Henri Konan Bédié en brandissant la thèse anachronique de l'« Ivoirité » à l'encontre de son adversaire politique, Alassane Dramane Ouattara. Comme l'histoire se répète, Gueï a repris à son compte les mêmes recettes de son prédécesseur. Ici et là, la déception des peuples est à la mesure de l'espoir suscité par la profession de



Le général Robert Gueï.

foi politique du général Gueï au lendemain du coup d'État militaire du 24 décembre 1999. On est effectivement en droit de déplorer cette duplicité et même de s'en indigner d'autant que la situation du pays, laissée par Henri Konan Bédié, était bien meilleure à tous points de vue, qu'elle ne l'est présentement sous le général Gueï.

Les périls d'une telle situation pour la Côte d'Ivoire ne sont plus à démontrer. Haine de paix si cher au président Houphouët-Boigny, ce pays assiste apparemment impuissant à la montée en force des démons de la division, de l'exclusion et de la violence. Sans vouloir jouer aux oiseaux de mauvaise augure, comment ne pas s'inquiéter sérieusement de ce que les jeux semblent être faits d'avance ! En effet, certaines dispositions de la nouvelle constitution adoptée par référendum le 23 juillet 2000 ainsi que le stratagème juridico-politique qui a abouti à la mise à l'écart de certaines candidatures estimées un peu gênantes sont autant de raisons fortes pour justifier les doutes et appréhensions qui se font jour ici et là. Une liste de candidats taillée sur mesure et sur fond d'exclusion, consti-



M. Alassane Ouattara

tue une entorse grave à la démocratie et cela est de nature à compromettre le déroulement pacifique du scrutin du 22 octobre. Car l'expérience a montré que seules des élections libres, transparentes et pacifiques sont à même d'éloigner le spectre des contestations des résultats, source première de conflits et de crises politiques graves. Il n'est point superflu de rappeler, à ce sujet, que la cour suprême ivoirienne avait retenu le vendredi 6 octobre dernier cinq candidats seulement sur dix-neuf, dont le chef de la junte, le général Robert Gueï et le dirigeant du front populaire ivoirien (FPI), M. Laurent Gbagbo. Il convient de rappeler que le général Gueï encore militaire n'avait pas démissionné de l'armée à ce que je sache, chose pourtant contraire à la constitution en vigueur en Côte d'Ivoire et qui aurait suffi pour invalider sa candidature.

M. Alassane Ouattara, ancien premier ministre du président Félix Houphouët-Boigny et les six candidats se réclamant de l'ancien parti au pouvoir, le parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) ont été invalidés, certains pour causes de présomption ce qui est inadmissible en droit.

Suite à la publication de cette liste qui sans aucun doute restreint la liberté de choix des électeurs, le parti de M. Alassane Ouattara (Rassemblement des Républicains) et le PDCI ont décidé d'observer un « boycott citoyen ». Ils ont en conséquence invité leurs partisans à respecter cette consigne de vote tout en préservant la paix sociale. C'est peut-être une victoire pour le général Gueï, mais une victoire à l'arraché et précaire qui équivaut à un recul de la démocratie sur le continent. Il est permis de se demander si ce résultat n'aurait pas été autre pour peu que les dirigeants africains aient eu le courage politique de parler d'une seule voix et de dénoncer aussi la complicité du silence d'où qu'elle vienne.

Mais, tout espoir n'est pas encore perdu, loin s'en faut, pour la restauration à brève échéance de l'État de droit en Côte d'Ivoire. Car la démocratie doit avoir le dernier mot.

E. Dégla

### CE QU'IL SERAIT BON QUE VOUS SACHEZ

\* Au cours des cinq dernières années, l'Afrique a reçu en moyenne 10 milliards de dollars, soit environ 7000 milliards de F CFA d'aide par an. Mais rapportée à la croissance démographique, cette aide est pratiquement passée de 43 dollars soit près de 30.100 F CFA par habitant dans les années quatre-vingt à 30 dollars, soit environ 21.000 F CFA par habitant à la fin des années quatre-vingt-dix. Le montant supplémentaire ne représenterait guère que 0,1 de la richesse nationale des pays riches.

\* Le niveau actuel de l'aide en Afrique est trop bas pour amorcer véritablement la croissance. Il faut donc mettre en œuvre un vaste programme d'assistance publique, portant de 10 à 20 milliards de dollars (7000 à 14.000 milliards de F CFA) par an et ce, pendant dix ans, l'aide publique au développement en Afrique. Cet apport, massif au regard de la situation actuelle mais relativement dérisoire face à la richesse des pays développés, aurait pour effet une croissance rapide et soutenue de l'ordre de 6% par an, aux taux d'investissement inférieur de 22% à 25% contre 15% à 18% actuellement.

\* Entre 1965 et 1995, les taux d'inscription dans l'enseignement supérieur sont passés de 3 à 15% dans l'ensemble de l'Afrique de l'Est et du Nord, et de 1 à 3% en Afrique subsaharienne.

Croissance démographique, augmentation du nombre de diplômés de secondaire, urbanisation, ont effectivement contribué à un accroissement important des effectifs des étudiants.

\* 5,2 millions de dollars, soit près de 3640 millions de F CFA, constituent l'enveloppe que l'organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) consacrera, pendant cinq ans, à la lutte contre la mouche africaine des fruits. Ce parasite est un des principaux ravageurs des fruits tropicaux.

\* 3 milliards de dollars, soit environ 2100 milliards de F CFA, telle sera la contribution de la Banque africaine de développement (BAD) à l'allègement des dettes des pays africains les plus pauvres, opération appelée dans le jargon des Nations unies «initiative en faveur des pays pauvres très endettés» ou PPTE.

\* 231,5 millions d'euros soit 150 milliards de F CFA. C'est le montant des prêts accordés aux pays africains depuis le début de l'année 2000 par la banque européenne d'investissement (BEI), bras armé de la coopération entre l'Union européenne et les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique ACP.

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

## FORUM

### LA PAUVRETÉ, RICHESSE DES INSTITUTIONS INTERNATIONALES

*Pour le sociologue béninois, le professeur Honorat Aguessy, les institutions internationales et certains organismes nationaux n'ont pas intérêt que la pauvreté disparaîsse. C'est leur fonds de commerce. De sa pérennité dépend leur survie.*

L'utilisation que l'on fait du concept de pauvreté montre une fois encore que les mots n'ont pas de sens, ils ont des emplois. La définition de la pauvreté est plurielle. Elle peut signifier quelque chose de positif, comme dans les beautés. Mais habituellement, l'acceptation qu'on donne de la pauvreté fait référence à la misère. Cette perception de la pauvreté n'est pas neutre. Elle permet à certaines institutions, à certains individus ou groupes de s'enrichir pendant que la grande majorité s'apauvrit. C'est en fait un concept en jeu, en ce sens qu'il est beaucoup compris par la plupart des organisations internationales.

Dans tous les milieux de la coopération, c'est d'elle qu'il est question. Dans les arcanes diplomatiques, les rencontres internationales, les forums officiels, on en parle. Mais la pauvreté, en tant que réalité sociale et économique ne cesse d'augmenter. Sa croissance souligne la faille et les impasses d'une certaine conception du développement. Et pourtant les organisations internationales ne cessent de mettre l'accent sur la nécessité de réduire la pauvreté. Cette démarche s'explique aisément.

À tous les niveaux de la structure de presque tous les grands organismes d'aide, on a installé une tribu d'hommes et de femmes grassement payés qui sont irrémédiablement coupés des réalités quotidiennes de la pauvreté et du sous-développement que leur travail est censé soulager. Comment en effet, peuvent-ils résoudre le problème de la pauvreté lorsqu'ils passent leur temps à parler du sujet au cours de cérémonies pompeuses ou pendant des dîners organisés dans des hôtels cinq étoiles ?

#### « L'INDUSTRIE DE LA PAUVRETÉ »

Si ces « nababs de la pauvreté » se comportent de cette façon, c'est que, de nos jours, tout est commercialisé, même les concepts et notamment le concept de pauvreté qui se vend, d'ailleurs, bien. Il y a en quelque sorte « une industrie de la pauvreté », pour reprendre l'expression de Graham Hancock.

En transformant les programmes d'ajustement structurel en programmes de lutte contre la pauvreté, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international obéissent à une politique de management. Dans le cadre d'une telle politique, il est de règle de changer de concept ou de produit, après un certain nombre d'années, pour pouvoir toujours mobiliser ou intéresser les gens. Mais, la réalité de la pauvreté va demeurer. Je me demande

comment on peut changer, du jour au lendemain, de réalité. N'est-ce pas le même cadre qui demeure ? Il ne peut y avoir un changement de fond.

D'un autre côté, il y a une rivalité entre les organisations internationales. Chacune s'acharne à mettre en chantier son programme de lutte contre la pauvreté. Et quand l'autre veut faire de même, c'est l'animosité. On se demande si on veut vraiment résorber la pauvreté. Ne veut-on pas en réalité créer des mécanismes qui broient la pauvreté et la restitue toujours aux populations ?

Il y a certainement des gens de bonne volonté dans les organismes internationaux qui veulent vraiment combattre la pauvreté, mais le système est plus fort qu'eux. Bien malin ce fonctionnaire qui pourra résister à un système qui en impose déjà aux chefs d'Etat. Tel que le système fonctionne, il impose subrepticement les principes du capitalisme forcené, l'intégrisme libéral où le règne de l'argent fou entraîne concomitamment la richesse sans limite des uns grâce à la maximisation sans contrôle des profits et la pauvreté d'une grande partie de la population.

Si certains pays accordent l'aide internationale à d'autres, c'est parce que cette aide s'accompagne de conditionalités qui permettent aux bailleurs d'assurer leur leadership. Dès lors les « nababs de la pauvreté » sont chargés de trouver les occasions pour donner l'impression d'aider, tout en maintenant les rapports de force. Tout est organisé pour maintenir les pays à aider dans le désir. Ce système ne permet pas aux pays africains de réfléchir de façon autonome.

#### LA GRÈVE DES MENDIANTS

Pour échapper à ce cercle infernal, les Africains doivent travailler. Et s'en tenir aux fruits du travail bien fait. Il faut aussi développer en Afrique le sens de la responsabilité. Si le système actuel doit continuer ainsi, il faudra la grève des mendiants. C'est parce que les gens ont compris qu'il aura des mendiants pour qu'aucun que le système perdure.

Mais, s'il pouvait y avoir un début de grève des mendiants au haut niveau en Afrique, ça ferait changer le monde. Dans cet ordre d'idées, ce serait les bailleurs qui iront se mettre à genoux pour que les anciens mendiants viennent prendre ce qu'on avait prévu pour eux. Ils comprendront qu'il vaut mieux assurer l'équilibre du monde, le codéveloppement de tous les pays, sinon tôt ou tard, tout le monde pâtrira d'une façon ou d'une autre des déséquilibres ou dysfonctionnements de certaines régions de la planète.

propos recueillis par  
Emmanuel Vidjinnagni Adjovi  
Syria Bénin

## FLUX DE CAPITAUX : LES PRIVÉS INVESTISSENT EN AFRIQUE

Une organisation non gouvernementale néerlandaise tente de démontrer que, contrairement à l'opinion généralement admise, les mouvements de capitaux privés en direction de certains pays d'Afrique subsaharienne ont sensiblement augmenté durant les années quatre-vingt-dix.

milliards de F CFA. Il faut toutefois relativiser cette progression, lorsque l'on sait qu'en 1997 l'Afrique subsaharienne représentait seulement 3% des investissements étrangers directs dans les pays en voie de développement.

#### DES FLUX DE CAPITAUX À VALORISER AVEC RIGUEUR

Utilisant leur propre méthodologie, les experts de l'ONG ont effectué des analyses sectorielles portant sur cinq pays, tous anglophones : l'Afrique du Sud, la Tanzanie, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe. Le rapport note que les mouvements de capitaux privés ont augmenté considérablement dans ces pays, et qu'ils alimentent une large part de leurs économies.

Toutefois, l'intégration croissante des économies émergentes dans les marchés financiers internationaux est susceptible d'exacerber l'instabilité des flux. Aussi le Fondad recommande aux pays africains de formuler des politiques économiques rigoureuses pour valoriser l'apport des flux de capitaux, afin d'éviter les crises financières qu'ont connu certains pays en voie de développement, comme en Asie par exemple, du fait de la volatilité des investissements.

L'étude relève également que les investissements étrangers directs se sont considérablement diversifiés durant les années quatre-vingt-dix. La part des investissements américains a diminué, mais l'Asie a fait une apparition remarquée sur le marché africain, avec notamment la Chine, la Malaisie, Hong Kong, Taiwan et la Corée du Sud, qui ont totalisé des investissements d'environ 160 millions de dollars, soit près de 112 milliards de F CFA annuels en 1994 et 1995, plus particulièrement en Afrique australie.

Philippe Triay

UN CADEAU QUI DURE.  
UN CADEAU QUI INSTRUIT.

À UNE CONNAISSANCE,  
OFFREZ  
UN ABONNEMENT À  
"LA CROIX DU BENIN" ;

Un cadeau

- qui dure,
- qui favorise l'éducation permanente de la foi,
- qui nourrit les solidarités en Eglise,
- qui n'a pas son pareil chez nous,
- qui...
- qui...

www.lacroixdubenin.com